



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 8 NOVEMBRE 2022



DELIBERATION N° 2022-11-145-DVCS

Nomenclature : 7.10

OBJET : ADHÉSION AU RÉSEAU VILLES POUR LA VIE / VILLES CONTRE LA PEINE DE MORT

Votants : 33
Abstention : /
Votes exprimés: 33

Pour: 33
Contre : /

L'an deux mille vingt deux, le huit novembre, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPAGE, Maire.

PRÉSENTS

M. LESPAGE, M. PERRET, M. DOMET, Mme DUFAU, M. MABILLET, Mme DUPRE, M. DUBERT, Mme MOUNIER, M. GONZALES, Mme SAINT-AUBIN, Mme DARRAMBIDE, Mme ORDUNA, M. SAUBIETTE, Mme BAULON, Mme TROISVALLETS, Mme CORRIHONS, M. FLEURENTDIDIER, Mme PICAT, M. MIREMONT, Mme BIRLES, M. DECKE, Mme PERIMONY-BENASSY, M. CENDRES, Mme LE GALL, M. COUTIER, Mme LALANNE, M. ROBLES, Mme CASSAING, Mme DACHARRY, M. LATAILLADE

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS

Mme NOGARO	procuration	à	M. DUBERT
M. GARANS	procuration	à	M. GONZALES
M. HERVELIN	procuration	à	Mme DUFAU

SECRÉTAIRE DE SEANCE : M. PERRET

Nombre de Conseillers en exercice	33
Nombre de présents	30
Nombre de pouvoirs	3
Nombre de votants	33

Fait à Tarnos,
le 9 novembre 2022
Pour extrait certifié
conforme

Le Maire



*Certifié exécutoire compte tenu
du dépôt au titre du contrôle de
légalité et de La publication sur
le site Internet de la Mairie le :*

09/11/2022

Monsieur le Maire présente le réseau Villes pour la vie / Villes contre la peine de mort, soutenu par Amnesty International

Le 30 novembre 2002 a été inaugurée la première Journée internationale « Cities for Life, Villes pour la Vie – Villes contre la peine de mort » (« Cities For Life, Cities Against the Death Penalty »). La date a été choisie en souvenir de la première abolition de la peine capitale dans le Grand-Duché de Toscane, le 30 novembre 1786. Quelque 80 villes ont participé à la première édition en 2002. Aujourd'hui, plus de 2000 villes sur les cinq continents – dont 78 capitales – ont pris part à cette Journée, à travers des initiatives à caractère éducatif, des événements qui concernent des monuments ou des places symboliques et des interventions visant à sensibiliser les citoyens.



La Journée internationale « Cities for Life », « Villes pour la Vie – Villes contre la peine de mort » est la plus grande mobilisation abolitionniste de niveau international. Son objectif est d'établir un dialogue avec la société civile et d'impliquer les administrateurs locaux, de manière à permettre à l'abolition de la peine de mort et à la renonciation à la violence de devenir une caractéristique identitaire des villes qui adhèrent ainsi que de leurs citoyens

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L 2121-29 ;

Vu le formulaire d'adhésion au réseau Villes pour la vie / Villes contre la peine de mort présenté par la Communauté de Sant'Egidio et soutenu par Amnesty International

DELIBERE

DECIDE d'adhérer au réseau Villes pour la vie / Villes contre la peine de mort

S'ENGAGE à organiser des actions tous les 30 novembre autour de l'abolition de la peine de mort

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr